



Commune de CEYRAS

## **Conseil Municipal d'installation du 20 mars 2026 à 18h30**

### **PROCES VERBAL**

Date de la convocation 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Présents : Jean-Claude LACROIX, Magali TENA, Julien BERMOND, Jean KALIFA, Evelyne GIRAUD, Carole OLIVIER, Claude SCHENCK, Xavier ROGER, Jean-Baptiste ROSSE, Céline AUSSILLOUS, Anne-Marie TAVENART, Marie-Ange FRAYSSE, Bertrand JULIEN

Excusés : Daria PICARD (procuration donnée à Jean-Claude LACROIX), Jean-Luc TORCHIN (procuration donnée à Xavier ROGER)

Absents :

**Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 décembre à 20h30.**

Secrétaire de séance : Magali TENA

### **DELIBERATIONS**

#### **Installation du Conseil Municipal**

La première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet ([art. L 2121-7](#)).

Ainsi, si le conseil municipal est élu au 1<sup>er</sup> tour des élections le 15 mars 2026, la réunion du conseil municipal pour élire le maire et les adjoints doit avoir lieu le vendredi 20, samedi 21 ou dimanche 22 mars 2026.

Il n'est pas légalement possible de réaliser la 1<sup>re</sup> séance avant ou après ces dates. La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal ([art. L 2121-8](#)), monsieur Jean KALIFA. Une fois le maire élu, c'est lui qui assure la présidence de séance ([art. L 2121-14](#)).

#### **Election du Maire**

Le maire est élu parmi les membres du conseil municipal au scrutin secret ([art. L 2121-21](#)), à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages ([art. L 2122-7](#) et [L 2122-7-1](#)). Les assesseurs sont Monsieur BERMOND et Madame Evelyne GIRAUD, Magali TENA est désignée secrétaire de séance.

Un candidat se présente pour l'élection du Maire : Monsieur Jean-Claude LACROIX.

Après un vote à bulletins secrets, monsieur LACROIX est élu maire avec 14 voix pour et un vote blanc.

#### **Désignation du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire propose de nommer deux adjoints.

Délibération, approuvée à l'unanimité

#### **Election des Adjoints**

Dans toutes les communes, l'élection des adjoints au maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de stricte parité pour ces listes. Après un vote à bulletin secret la liste de Magali TENA obtient 15 voix pour. Madame Magali TENA est élue 1<sup>er</sup> adjointe et Monsieur BERMOND Julien est élu deuxième adjoint.

#### **Lecture de la charte de l'élu local**

Conformément à l'[article L 2121-7](#), lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la [charte de l'élu local](#) prévue à l'[article L 1111-1-1](#) du CGCT.

Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et de [certains articles du CGCT](#) qui portent sur les conditions d'exercice des mandats municipaux ([art. L 2123-1](#) à [L 2123-35](#)).

### Indemnités des élus

Monsieur le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi (55.7% de l'indice brut terminal de la fonction publique), le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer.

**MONTANT MAXIMUM DE L'ENVELOPPE : 141.22% de l'indice brut 1 027 défini comme suit :**

Bénéficiaires	
Maire	55,7%
1 <sup>er</sup> adjoint	21,38%
2 <sup>e</sup> adjoint	21,38%
3 <sup>e</sup> adjoint	21,38%
4 <sup>e</sup> adjoint	21,38%

(maximum autorisé : 141.22%)

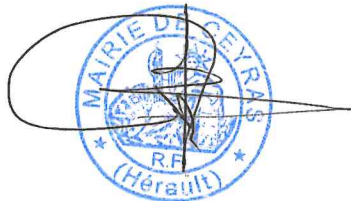
**MONTANT DE L'ENVELOPPE PROPOSÉ AU VOTE :  $55.7+21.38+21.38+6+6+6=116,46$  %**

Bénéficiaires	
Maire	55,7%
1 <sup>er</sup> adjoint	21,38%
2 <sup>e</sup> adjoint	21,38%
Conseiller municipal délégué	6%
Conseiller municipal délégué	6%
Conseiller municipal délégué l	6%

Délibération, approuvée à l'unanimité

Séance levée à 19h24

Le Maire,  
Jean-Claude LACROIX



Le secrétaire,  
Magali TENA

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Magali Tena".